



Participez au mois asiatique de Wikipedia ce novembre et décembre!
Contribuez durant le mois asiatique de Wikipedia et recevez une carte postale!

[\[Aidez-nous à traduire !\]](#)

Logiciel unique à vocation interarmées de la solde

[Ajouter des langues](#)

[Article](#) [Discussion](#)

[Lire](#) [Modifier](#) [Modifier le code](#) [Voir l'historique](#) [Outils](#)

Pour les articles homonymes, voir [Louvois](#).

Le **logiciel unique à vocation interarmées de la solde** (**Louvois**) est un projet [informatique](#) lancé en [1996](#) par le [ministre de la Défense](#) de l'époque, pour unifier le calcul de la rémunération des militaires des armées françaises ([Armée de l'air](#), [armée de Terre](#) et [Marine nationale](#)), des services communs (santé, essences, etc.) et des formations rattachées comme la [direction générale de l'Armement](#) et la [Gendarmerie nationale](#)).

Le logiciel Louvois est développé en interne du ministère, qui en assure la [maîtrise d'ouvrage](#) et la [maîtrise d'œuvre](#). Ce choix très risqué s'agissant d'un [progiciel](#) aussi complexe, dans le contexte extrêmement divers de la rémunération des militaires, est vivement critiqué par la [Cour des comptes](#)¹.

Son développement a été marqué par plusieurs échecs, relances, et réorientations entre 2001 et 2011. Le logiciel est enfin entré en service en avril 2011, dans un premier temps uniquement pour les militaires du [Service de santé des armées](#). En juillet 2012, pour tenter d'éteindre l'incendie, le [ministère de la Défense](#) fait appel à [Steria](#), qui va alors dépêcher un « commando informatique »². Le ministre de la Défense, [Jean-Yves Le Drian](#), a annoncé le 26 novembre 2013 que ce système très décrié serait finalement abandonné.

En janvier 2016, le ministre de la Défense [Jean-Yves Le Drian](#) annonce que le logiciel va être remplacé par « [Source Solde](#) », sous la maîtrise d'ouvrage de la [direction générale de l'Armement](#). Le marché est confié au nouveau groupe de services numériques [Sopra Steria](#), issu de la fusion de [Sopra](#) et de [Steria](#)². La transition devait s'étaler de 2016 à 2019, afin de permettre aux armées de rapporter les éventuels problèmes constatés lors des tests « grandeur nature »³ mais à la suite de retards cela a lieu de novembre 2019 à janvier 2021⁴.

Nom de baptême [\[modifier \]](#) [\[modifier le code \]](#)

Le projet a été nommé « Louvois », en hommage à [François-Michel Le Tellier](#), marquis de Louvois, le [ministre de la Guerre](#) de [Louis XIV](#), qui a fait de l'armée française la plus moderne d'[Europe](#), et notamment a institué la rémunération des militaires (solde) telle qu'on la connaît de nos jours. Avant Louvois, la solde était versée globalement aux [colonels](#) et [capitaines](#), propriétaires respectivement de leur [régiment](#) et leur

compagnie. La réforme imposée par Louvois, à partir de 1687, fait que la solde est versée directement à l'unité militaire (d'où le nom de « **soldat** »), moins un prélèvement au profit du **Trésor royal** pour financer les équipements (armes, uniformes) désormais fournis gratuitement au militaire, et un second prélèvement globalisé au niveau du régiment (appelé les « masses ») pour financer les dépenses collectives : alimentation, entretien de la **caserne**, etc.⁵.

Conception et réalisation [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Louvois 1 [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

De 2001 à décembre 2003, la première tentative de projet *Louvois* a consisté à acheter une licence de **Pléiades**, le **progiciel** de gestion RH-paie intégrées conçu par l'éditeur français **Sopra**, et à la faire adapter par l'éditeur aux besoins du **ministère de la Défense**. Ce premier projet a échoué, le marché se terminant en décembre 2003 sans que le progiciel soit prêt à solder les militaires. Sopra a reçu une indemnisation du ministère de la Défense.

Louvois 2 [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

La seconde tentative de projet *Louvois* a lieu de **2004** à **2006**. Elle a consisté à faire développer un moteur de calcul et une **base de données** associée, directement par les informaticiens du ministère de la Défense. Le résultat ne semble pas avoir donné entièrement satisfaction puisqu'en **2006**, le projet Louvois fait l'objet d'une réorientation : Louvois 3.

Louvois 3 [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Si le moteur de calcul développé par l'armée, nommé « Système de décompte interarmées » (SDI) fut conservé, les interfaces de saisie des données individuelles des militaires sont abandonnées, au profit exclusivement des interfaces de saisie du **système d'information des ressources humaines** (SIRH) des armées et services raccordés à Louvois, la réalisation des dites interfaces étant confiée cette fois-ci à la **SSII Steria** en **2008** au terme d'une procédure de **marché public** de type « **dialogue compétitif** ».

Épilogue [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Devant les faiblesses du système et les défaillances du pilotage du projet Louvois, son abandon est vite évoqué. Pourtant, sans pilote adéquat comme en l'absence d'une autre conception, adaptée et fiable, ledit abandon s'avère lui aussi difficile à concrétiser. En octobre 2018, la presse spécialisée titre ses reportages sur le sujet de manière non équivoque : « *Successeur du système LOUVOIS, le logiciel Source Solde n'est pas encore fiable à 100 %* »...

Déploiement [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Les marchés du projet Louvois ont été confiés en **2007** et **2008** à **Steria** (architecture du système et raccordement au noyau commun), **Eurogroup Consulting** et **Mc²i Groupe** (maîtrise d'ouvrage)⁶.

Avant 10 ans de décalage, Louvois est progressivement déployé à partir de 2011⁷. Ont été raccordés à Louvois :

- En avril 2011, le [Service de santé des armées](#) (SSA, 13 000 personnes) bascule sur LOUVOIS. Il semble l'avoir utilisé en corrigeant *au fil de l'eau* les effets des erreurs, puisqu'aucun incident majeur n'avait été identifié⁸ ;
- L'[armée de Terre](#) et les autres services interarmées (essences, etc.) basculent en octobre 2011 ;
- La [Marine nationale](#), en mars 2012.

Demeurent non raccordées à Louvois :

- l'[Armée de l'air](#) (système GDS),
- la [Gendarmerie nationale](#) (système PSIDI),
- la [direction générale de l'Armement](#) et le [contrôle général des armées](#) (système ALLIANCE).

Le [ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian](#) a décidé fin 2012 un moratoire sur les raccordements à venir, et fin 2013 l'abandon à terme de Louvois. Il n'y aura donc plus de nouveau raccordement à ce système. De même, il était prévu que Louvois laisse place à terme à l'[opérateur national de paye](#), or ce projet a été abandonné par le [Gouvernement](#) le 7 mars 2014.

Détails techniques de Louvois [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Un audit interne de 2010 constate que « Louvois se révèle peu robuste, difficilement maintenable et exploitable »⁹. Le [ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian](#) a par ailleurs annoncé en 2013 : « On va remettre en place un dispositif plus robuste », à propos du successeur de Louvois¹⁰.

Audits [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Le développement difficile du logiciel a suscité plusieurs audits menés en interne par le ministère de la Défense (contrôle général des armées, direction générale des systèmes d'information et de communication, centre d'audit des armées, etc.) ou par des instances extérieures : rapport parlementaire, [Cour des comptes](#).

Coût [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

En 2004, le coût de la chaîne des soldes est de 46 millions d'euros¹¹.

Le coût direct du projet (sous-traitance, ressources humaines et fonctionnement des structures de conduite de projet) est estimé à 80 millions d'euros par la [Cour des comptes](#).

Le lancement du logiciel a été émaillé de nombreux problèmes : moins-perçus, trop perçus, militaires non payés automatiquement. La Cour des comptes estime à 465 millions d'euros les erreurs de calculs de Louvois pour la seule année 2012.

 [Le Figaro](#) rapporte que la note actuelle est de 470 millions d'euros, entre le prix d'achat et le coût des fonctionnements de Louvois ; cette somme ne tenant pas compte de son remplacement ni du dédommagement de [Steria](#) et de ses sous-traitants¹².

Responsabilités [\[modifier \]](#) [\[modifier le code \]](#)

Le projet a été mené de 1996 à 2009 par les commissariats des trois armées (terre, air, marine) sous la présidence annuelle tournante de chacun d'eux. Après la suppression de ces services, la responsabilité du projet est passée à la direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD) qui en est aujourd'hui autorité cliente, responsable de la maîtrise d'ouvrage et chargée de la maîtrise d'œuvre par le biais du SMSIF-RH. Elle délègue, fin juillet 2014, ses responsabilités de maîtrise d'ouvrage au [Service du commissariat des armées](#) (SCA) héritier des ex-commissariats d'armée, qui est l'opérateur « métier » de Louvois. La structure de maintenance applicative et d'exploitation est le centre de maintenance informatique de la solde, relevant de la direction des ressources humaines du ministère de la Défense. L'opérateur « technique » est la [direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information](#) (DIRISI) qui exploite Louvois au [fort du Mont-Valérien](#) à [Suresnes](#), [Hauts-de-Seine](#).

Les audits, menés en 2012, ont conclu à une responsabilité collective dans les défaillances, sans qu'il soit possible d'identifier à titre individuel de responsable.

Raisons de l'échec et des difficultés rencontrées [\[modifier \]](#) [\[modifier le code \]](#)

La catastrophe industrielle vient des 174 primes et indemnités - qui changent parfois chaque mois pour chaque militaire - que le logiciel doit gérer¹³ : il s'agit de 174 primes et indemnités payées suivant des chronologies propres, et parfois interdépendantes. Elle est aussi la conséquence de la succession rapide de situations changeantes, du fait de la mobilité des militaires et de leur projection hors du territoire national. Elle résulte enfin de l'incapacité du logiciel à gérer « proprement » les recalculs liés à la nécessité de valoriser une nouvelle fois et *a posteriori* certaines situations connues après leur survenue.

Outre ces explications liées au fonctionnement du domaine métier de la solde, il apparaît également que la conception fonctionnelle de ce système d'information ait été insuffisante à modéliser une telle complexité. En effet, les spécifications fonctionnelles générales n'étaient même pas rédigées avec suffisamment d'acuité alors même que la réalisation du logiciel était entamée. En 2015, soit quatre ans après le premier déploiement, la maîtrise d'ouvrage déléguée doit rédiger en catastrophe des spécifications fonctionnelles d'indemnités pourtant calculées depuis le déploiement. Ainsi, la conception n'a jamais pu rattraper le développement, qui s'est fait sans véritable connaissance de l'imbrication fonctionnelle des éléments de calcul.

Enfin, la gouvernance de ce projet est restée à l'image de la conception embryonnaire et de la complexité du métier, à savoir difficilement efficace. Concrètement, trop de comités, mais surtout trop d'acteurs participent de près ou de loin à ce logiciel, sans qu'aucune véritable autorité ne les coordonne, ni ne formule de réelles orientations. Pour pallier ces difficultés, un comité stratégique mensuel est lancé en 2013. Présidé

 Le Directeur de cabinet civil et militaire du ministre de la Défense, [Cédric Lewandowski](#), ce comité réunit tous les mois les principaux responsables des projets Louvois et Source Solde pour faire un état des lieux sur la solde des militaires et sur le déploiement du nouveau logiciel¹⁴.

Conséquences [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Liste non exhaustive des conséquences :

- Énormément de militaires (du rang, sous-officiers et officiers) ont eu des retards de paiement et ont même dû prendre des crédits à la consommation pour faire vivre leurs familles ou payer les frais de leurs affectations¹². Cependant, à compter d'octobre 2012, le ministre de la défense a mis en place un dispositif d'aide qui permettait de verser localement à chacun les sommes dues mais non payées par Louvois ;
- En un an, plus de 60 000 militaires auraient reçu un trop-perçu, pour un montant total de 106 millions d'euros¹⁵.

Au total, ce logiciel a sensiblement déstabilisé les militaires dont le calcul de solde était fortement erroné dans un sens ou dans l'autre. En cas de moins-versé, ceux qui étaient en opération extérieure ont parfois vu leur famille devoir faire face à de très sérieuses difficultés, comme des interdictions bancaires. En cas de trop-versé alors ils devaient prendre garde à ne pas dépenser l'écart qui de toute façon devait être remboursé.

Couverture médiatique [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

International :

- RFI : [Faulty software robs French CAR troops of bonuses](#) [[archive](#)].

Autres projets de logiciels de paye ayant rencontré de grandes difficultés [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

- [Opérateur national de paye](#) (projet ONP)

Notes et références [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

- ↑ Cour des comptes, « [Référé sur le système de paye Louvois](#) [[archive](#)] », sur *ccomptes.fr*
- ↑ ^a et ^b « [Louvois, le logiciel qui a mis l'armée à terre](#) [[archive](#)] », sur *www.franceinter.fr* (consulté le 9 février 2021)
- ↑ Christophe Forcari, « [Le Drian va changer le système de paye défectueux de l'armée](#) [[archive](#)] », sur *liberation.fr*, 15 janvier 2016 (consulté le 16 janvier 2016).
- ↑ <https://www.ouest-france.fr/politique/defense/la-solde-des-militaires-tombe-desormais-a-l-heure-et-sans-surprise-7145401> [[archive](#)]
- ↑ [André Corvisier](#), *Louvois*, Paris 1983, p. 350-351
- ↑ « [Louvois et Steria : défaite militaire mais victoire financière pour la SSII ??](#) [[archive](#)] », sur *tubbydev.com* (consulté le 15 avril 2023).
- ↑ ^(id) « [LUMBUNGSL0T138 : Daftar Link Agen Slot Online Gacor Mudah Maxwin](#) [[archive](#)] », sur *LUMBUNGSL0T138: Daftar Link Agen Slot...* (consulté le 15 avril 2023).

8. ↑ « [Geae.fr -](#) [archive] », sur *geae.fr* (consulté le 15 avril 2023).
9. ↑ franceinfo avec [AFP](#), « [Abandon du logiciel de paie "Louvois" : autopsie d'une débâcle militaire](#) [archive] », sur *francetvinfo.fr*, 26 novembre 2013 (consulté le 7 septembre 2020).
10. ↑ Sylvain Arnulf, « [L'armée va abandonner le logiciel de paie Louvois](#) [archive] », sur *www.usine-digitale.fr*, décembre 2013 (consulté le 10 mai 2015) : « On va remettre en place un dispositif plus robuste, qui va être préparé avec beaucoup de vigilance, qui va être expérimenté, et qui va se mettre en place dans les mois qui viennent »
11. ↑ « [Louvois : le scandale des soldes est une responsabilité collective, avoue le Secrétaire général pour l'administration](#) [archive] », sur *La Voix du Nord* (consulté le 15 avril 2023).
12. ↑ ^a et ^b [Logiciel de paie : le mauvais exemple Louvois](#) [archive]
13. ↑ Jean Guisnel, « [Le Drian enterre Louvois, reste la facture](#) [archive] », sur *lepoint.fr*, 3 décembre 2013 (consulté le 7 septembre 2020).
14. ↑ [La Marine va tester le remplaçant du "logiciel fou" Louvois](#) [archive] « [Copie archivée](#) » (version du 22 juillet 2018 sur *Internet Archive*)
15. ↑ « [Louvois : l'armée lance un appel d'offres pour son futur logiciel de paie des militaires](#) », sur *portail-de-la-sous-traitance.com* via *Wikiwix*, 6 février 2014 (consulté le 7 novembre 2023).

Liens externes [modifier | modifier le code]

- [Le Monde informatique, 21 novembre 2013 : le Ministère de la Défense abandonne Louvois](#) [archive] (nombreux commentaires d'éclairage technique sur ce site)
- Delphine de Mallevouë, « Défense : les militaires victimes d'un logiciel de paie », *Le Figaro*, 6 juin 2013 (lire en ligne [archive] , consulté le 7 septembre 2020)
- <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/louvois-harmoniser-la-solde-des-militaires> [archive]
- [Ces bugs informatiques qui coûtent très cher à l'État](#) [archive] sur challenges.fr
- Romain Rosso, « Programme Louvois: ces soldats à la merci d'un logiciel », *L'Express*, 4 octobre 2013 (lire en ligne [archive], consulté le 7 septembre 2020)
- « [Journal économique et financier](#) [archive] », sur *La Tribune* (consulté le 7 septembre 2020)
- « [ccomptes.fr/Publications/Publi...](#) »([Archive.org](#) • [Wikiwix](#) • [Archive.is](#) • [Google](#) • [Que faire ?](#))
- « [Geae.fr -](#) [archive] », sur *geae.fr* (consulté le 15 avril 2023)
- [Légifrance](#) [archive] Arrêté du 15 avril 2003 relatif à la mise en œuvre d'un traitement automatisé d'informations nominatives de calcul, paiement et liquidation des rémunérations des personnels militaires.
- [Rapport d'information de la commission de la défense de l'Assemblée nationale](#) [archive]



Portail de l'Armée française



Portail de la programmation informatique



Portail des années 2010

Catégories : [Ministère des Armées](#) | [Logiciel spécifique](#) | [Base de données du gouvernement français](#)
| [Informatique de l'armée française](#) [+]

 d'auteur : les textes sont disponibles sous [licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions](#) ; d'autres conditions
nt s'appliquer. Voyez les [conditions d'utilisation](#) pour plus de détails, ainsi que les [crédits graphiques](#). En cas de réutilisation des textes de
page, voyez [comment citer les auteurs et mentionner la licence](#).

Wikipedia® est une marque déposée de la [Wikimedia Foundation, Inc.](#), organisation de bienfaisance régie par le paragraphe [501\(c\)\(3\)](#) du code
fiscal des États-Unis.

[Politique de confidentialité](#) [À propos de Wikipédia](#) [Avertissements](#) [Contact](#) [Code de conduite](#) [Développeurs](#) [Statistiques](#)

[Déclaration sur les témoins \(cookies\)](#) [Version mobile](#)

